



www.dden-fed.org

15 Mai 2024

Numéro 258

Notre pays a-t-il une politique d'éducation ?

Cette légitime et incontournable question se pose après la succession de cinq ministres depuis le deuxième quinquennat d'un président revendiquant l'éducation comme son domaine réservé. Certains se plaisent à critiquer une institution à problème. Pour ce faire, ils discréditent le service public d'éducation en criblant de flèches assassines le « mammoth » figé dans l'immobilisme, coûteux, ingérable, responsable de l'échec et de la violence scolaires... Refrain bien connu que les plus malveillants sont les premiers à entonner, et à amplifier: cette école, fondée dans le sillage immédiat des institutions de la IIIe République par Jules Ferry, entre- autres, est aujourd'hui bien mal en point. L'observation, reconnaissons-le, n'a rien de neuf ni de révolutionnaire. Relisons ce bréviaire centenaire du 19 mars 1925 : « *Où va l'école sans Dieu* » pamphlet de l'*Institut catholique de Paris*. Les chapitres illustrent un contenu assassin : « *La marche ascendante de la criminalité juvénile* », « *Décadence de l'enseignement public* », « *Les instituteurs, sans foi, sans famille et sans patrie* », « *La faillite de la morale laïque* », « *L'école unique* », « *L'élan de la France en faveur de l'enseignement religieux* ». La critique, reconnaissons-le, n'a rien de neuf ni de révolutionnaire.

La seule originalité de cette école, qui n'est à personne parce qu'elle est à tous, consiste à fonder l'éducation publique non plus sur les séparatismes confessionnel et social, mais sur la fraternité nationale. On voulait mettre à égalité devant l'école les différents milieux sociaux. La démocratisation de l'enseignement est bel et bien ruinée par les établissements privés subventionnés par la puissance publique. Non pas parce que les femmes et les hommes du public auraient été mauvais, les professeurs incompetents ou les administrateurs incapables, mais en raison d'une concurrence sans contrainte du privé. Le constat de la « crise de l'école » est donc loin d'être une nouveauté.

L'école publique n'est, en effet, que diversité, patchwork démocratique de publics, de conditions de travail et d'environnements : quoi de commun entre une petite école de village en zone rurale et un collège en Seine-Saint-Denis, département à forte densité de population ? Inévitablement, les pratiques d'enseignement présentent elles aussi des visages très différents. Pour autant, il n'est pas question d'occulter ni de réduire les problèmes, bien réels, qui agitent l'École. Pas question non plus de minimiser les critiques de celles et ceux qui se dévouent pour améliorer l'École sur le terrain au contact éprouvant de publics d'élèves au comportement problématique, confrontés à des situations sociales d'exclusion qui portent en elles le conflit. L'avenir repose aussi sur la qualité de celles et de ceux qui, au-dehors, par leur travail de réflexion contribuent à l'élaboration de propositions visant à conforter l'École publique dans son indispensable mission d'éducation des citoyens en devenir. L'avenir de notre pays se fonde sur la qualité de cet enseignement et de l'investissement qu'il consacre à ce maillon essentiel de notre cohésion sociale. **En l'absence de débat sur le devenir de l'École publique laïque, afin de lui faire prendre le chemin du progrès et du changement souhaité par tous les acteurs de l'éducation, les appels à sa privatisation sont en train de redessiner le paysage scolaire. Il en résulterait, finalement, la suppression du Service public d'éducation, mais encore une logique entrepreneuriale de formation exclusive du travailleur, entreprise dans laquelle l'École avec la République perdraient leur âme et leurs principes...**

Eddy Khaldi
10 mai 2024

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Courriel : federation@dden-fed.org



SOMMAIRE

+ **Iran** : le rappeur Toomaj Salehi, condamné à mort (Collectif Laïque National)

+ Sursaut d'autorité : **Nicole Belloubet** lance le 3 mai la concertation sur le volet "École"

+ **Écrans** : les constats parfois alarmistes, parfois rassurants de la Commission

+ **Accueil du jeune enfant, crèches, PMI** : les réponses des deux ministres à la commission d'enquête (Assemblée nationale)

+ Une commission d'enquête pour mettre au jour **les manquements des politiques de protection de l'enfance** (Assemblée nationale)

DIRE QUE QUAND ON ÉTAIT PETIT, ON ÉTAIT PERSUADÉ QUE LES ADULTES SAVAIENT CE QU'ILS FAISAIENT

COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL : Iran : le rappeur Toomaj Salehi condamné à mort

Toomaj Salehi, rappeur populaire en Iran, a été condamné à mort le 24 avril pour « *corruption sur terre* ». Depuis octobre 2022, l'artiste avait été en butte à la répression, l'isolement, la torture, pour avoir soutenu le mouvement « *Femme, vie, liberté* ». Libéré le 19 novembre 2023, il a dénoncé avec courage la corruption de la justice et les tortures subies, ce qui lui a valu une nouvelle arrestation le 30 novembre, suivie de sa condamnation à la peine capitale.

En Iran, 834 personnes ont été exécutées en 2023, et depuis mars, la police des mœurs est massivement redéployée. Un projet de loi réactionnaire vise à « *soutenir la famille en promouvant la culture de la chasteté et du hijab* ». La mission internationale en Iran du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies vient de dénoncer les violations des droits humains par la République islamique, telles que « *le meurtre, la torture, le viol, (...) la persécution fondée sur le sexe [...]* »¹.

Le Collectif laïque national s'associe à la demande d'un collectif pour « *faire lever définitivement la condamnation à mort de Toomaj Salehi et celle des autres prisonniers condamnés au même titre, et pour obtenir leur libération* »². La France, qui a aboli la peine de mort, doit agir par tous les moyens politiques et diplomatiques pour faire aboutir ces exigences et y contraindre le régime des mollahs.

Contre l'arbitraire et la terreur, le Collectif laïque national soutient les valeurs universalistes de liberté de conscience, de pluralisme politique, de laïcité et d'égalité des femmes et des hommes, courageusement portées par la population iranienne.

1 <https://news.un.org/fr/story/2024/03/1144091>

2 https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/30/monsieur-macron-nous-vous-demandons-d-agir-par-tous-les-moyens-politiques-et-diplomatiques-pour-faire-lever-la-peine-de-mort-du-rappeur-toomaj-salehi-prononcee-par-la-republique-islamique-d-iran_6230804_3232.html

Fait à Paris, le 10 mai

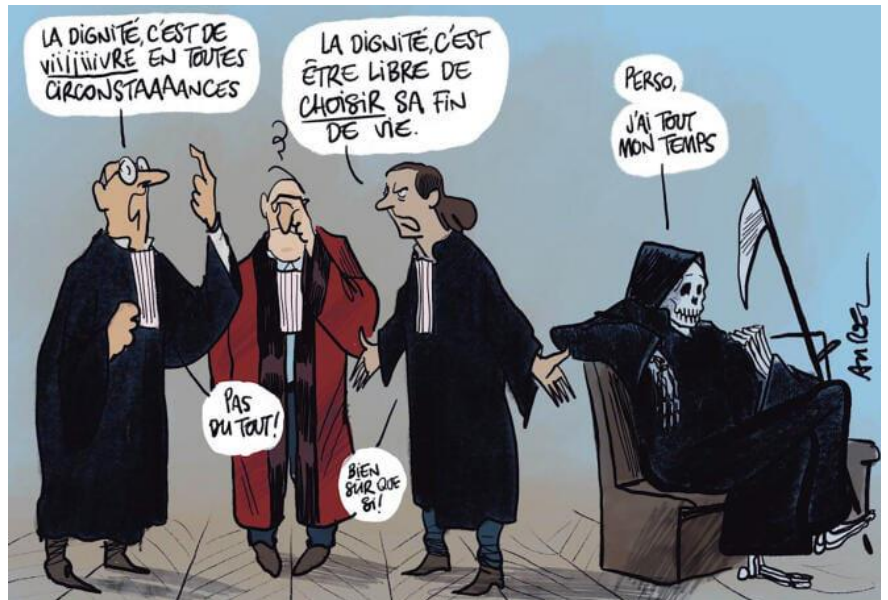
LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

#Réseau 1905, Association de défense des laïques (AD3L), Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.), Association Laïcité-Liberté, Cercle Ferdinand Buisson, Chevalier de la Barre (Le), Comité - Laïcité - République, Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76, EGALE - Egalité, Laïcité, Europe, Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.), Femmes Contre les Intégrismes - FCI, Grand Orient de France, Grand Orient Latino-Américain, Grande Loge Mixte Universelle, Laïcité et Féminisme, Libres MarianneS, Ligue du Droit International des Femmes (la) - (L.D.I.F.), Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme - (L.I.C.R.A.), Mouvement Europe et Laïcité - Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque (C.A.E.D.E.L.), Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA), Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis, Regards de Femmes, Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.), Unité Laïque, Vigilance collègues Lycées, Vigilance Travail social

Sursaut d'autorité : Nicole Belloubet lance le 3 mai la concertation sur le volet "École"

Vendredi 3 mai Nicole Belloubet a lancé le volet "École" de la "grande concertation sur le respect de l'autorité au sein de notre jeunesse" annoncée par le Premier ministre. La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse indique dans un courrier d'invitation qui circule sur les réseaux sociaux que les échanges "s'articuleront autour de trois questions", comment responsabiliser les élèves ? comment impliquer et responsabiliser les parents ? comment faire de l'école "un lieu encore mieux protégé et qui protège encore mieux" ?

Les participants, notamment les responsables syndicaux, disposeront d'un "état des lieux" et d'un "état de l'art basé sur la littérature scientifique". Au bout de huit semaines, la concertation devrait déboucher sur "un ensemble de propositions d'action". Trois rapporteurs "seront chargés d'animer les travaux et d'en faire la synthèse".



Un DDEN pour mon école!
Le garant des bonnes conditions de scolarisation des enfants.

Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale apporte le regard de la société civile

Il siège au Conseil d'École

Il est nommé par l'Inspecteur d'Académie

Vous êtes intéressé par cette mission officielle et bénévole?
federation@dden-fed.org
01-47-70-09-59

DDEN
FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La laïcité n'est pas le contraire de la religion. Elle est le contraire de la théocratie (qui voudrait soumettre l'État à une religion), du totalitarisme (qui voudrait soumettre les consciences à l'État), et du fanatisme (qui voudrait s'imposer par la violence).

André COMTE-SPONVILLE



Écrans : les constats parfois alarmistes, parfois rassurants de la Commission

Il faut **"assumer et organiser une progression des usages des écrans et du numérique chez les enfants en fonction de leur âge"**. La formule pourrait résumer les quelque 140 pages du rapport *"Enfants et écrans, à la recherche du temps perdu"* qui vient d'être rendu au président de la République. Celui-ci avait installé *"à la mi-janvier 2024, une Commission constituée d'experts issus de la 'société civile' pour évaluer les enjeux attachés à l'exposition des enfants aux écrans et formuler des recommandations"*.

Le rapport est à la fois alarmiste et positif. *"La technologie a la capacité d'émanciper les enfants, de les libérer, parce qu'elle leur permet d'accéder plus librement et plus facilement à la connaissance (...). Pour la première fois, sur un sujet donné, un enfant peut en savoir plus que son parent, que son professeur, ou que son ministre. Mais (...) la Commission a été bousculée par les constats qu'elle a eus à faire sur les stratégies de captation de l'attention des enfants, où tous les biais cognitifs sont utilisés pour enfermer les enfants sur leurs écrans, les contrôler, les réengager, les monétiser (...)."*

Les principales propositions du rapport ont été largement reprises par la presse. Voici des éléments qui l'ont été moins souvent.

La "Commission" dresse un état des connaissances scientifiques sur **les effets des écrans** et elle évoque *"un consensus très net sur les effets négatifs, directs et indirects, des écrans sur le sommeil, sur la sédentarité, le manque d'activité physique et les risques de surpoids voire d'obésité (...) ainsi que sur la vue"* (épidémie de myopie).

Le milieu social d'origine est la variable la plus explicative des différences observées dans le domaine cognitif (...). L'utilisation des jeux vidéo pourrait avoir des effets positifs sur le développement de l'intelligence entre 8 et 10 ans alors que les réseaux sociaux auraient des effets nuls. Enfin à l'adolescence, il faut interpréter les effets des écrans et notamment des réseaux sociaux au regard de vulnérabilité neuropsychologique préexistante.

*"La Commission tient à indiquer que les **troubles du neurodéveloppement (TND)**, dont le TDA/H ou les troubles du spectre de l'autisme, ne peuvent pas être*

imputables à l'usage d'un écran. Ces troubles sont en effet plurifactoriels et présents dès la naissance." En revanche, le fil "Pour toi" de TikTok (un fil d'actualité de vidéos personnalisé) *"encourage l'automutilation et les idées suicidaires."* De nombreuses vidéos recommandées y idéalisent, banalisent voire encouragent le suicide.

La Commission s'inquiète aussi de *"la forte hausse des phénomènes de 'sexe extorsions' (ou sextorsions) en direction des mineurs, et y compris parfois entre les mineurs eux-mêmes (...)"* (12 000 faits recensés en 2023 en France (...) contre 1 400 en 2022)". Elle souligne toutefois qu'*"il n'y a clairement pas de lien avéré entre les jeux vidéo et la violence dans la vie réelle et a fortiori avec les actes graves et la criminalité. Beaucoup d'autres variables sont nettement plus déterminantes."*

Et pour lutter contre l'omniprésence des écrans, la Commission propose d'offrir des alternatives aux jeunes qui ont tendance à sortir leur téléphone pour tromper l'ennui. La Commission estime d'ailleurs que *"la question des 'écrans' ne devait pas masquer le débat plus large, et ô combien nécessaire, de la place, dans notre société vieillissante, des enfants et des adolescents, qui s'invisibilisent."*

Plus immédiatement, elle propose de bannir les écrans des écoles maternelles, *"en classe comme sur le temps périscolaire"*. Pour les plus grands, elle suggère *"que les familles puissent être davantage informées de ce que sont les ENT, de leur fonctionnement et de leurs usages"*, mais *"que les notes ne puissent plus être vues par les parents avant que les enfants aient été prioritairement informés en classe de leur résultat"*.



En ce qui concerne le **téléphone au collèe**, "la Commission considère que, dans l'ensemble, l'interdiction (...) est respectée".

Elle estime qu'il faudrait "faire intervenir suffisamment tôt l'**apprentissage au numérique** (dès l'école élémentaire)", la formation au numérique des élèves "reste aujourd'hui à la fois trop fragmentée". Les efforts conduits "à travers le programme de certification PIX, sont à poursuivre" et devraient être articulés avec l'EMC (enseignement moral et civique), l'EMI (éducation aux médias et à l'information) et la SNT (sciences numériques et technologie, en classe de seconde).

Mais si "tous les acteurs institutionnels appellent à une plus forte coordination des actions", si "quelques tentatives ont été conduites en faveur de plus de transversalité (...), elles n'ont pas survécu aux changements gouvernementaux, créant des effets de **stop and go**".

Le site :

<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/16/fbec6abe9d9cc1bff3043d87b9f7951e62779b09.pdf>

Accueil du jeune enfant, crèches, PMI : les réponses des deux ministres à la commission d'enquête (Assemblée nationale)

"Il ne faut évacuer aucune opportunité" estimait Sarah El Haïry à l'Assemblée nationale mardi 30 avril concernant la possibilité de développer la préscolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Pour la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles qui répondait aux questions de la Commission d'enquête sur le modèle économique des crèches et sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements, malgré un "effondrement" de la maternelle à deux ans avec un nombre de places divisé par trois ces vingt dernières années (85 000 en 2021), le dispositif est "resté dynamique sur certains territoires", c'est pourquoi, dans un contexte marqué par la pénurie de places d'accueil pour les jeunes enfants "il faut accompagner le développement des classes passerelles", ce que fera l'Éducation nationale car cela peut "répondre à un certain nombre de besoins". Néanmoins spécificités et concertations locales sont les maîtres mots, renvoyant à des questions concernant les entrées échelonnées et la capacité à comptabiliser les enfants dans les toutes petites sections (TPS).

Quatre enjeux majeurs ont été mis en lumière par Catherine Vautrin et largement débattus pendant cette audition, à commencer par le nombre insuffisant de places d'accueil (chiffré autour de 200 000 manquantes) et leur répartition sur territoire.

Places d'accueil

La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités considère que la réponse se situe dans le service public de la petite enfance (SPE), au sein duquel on retrouve le rôle des communes en termes d'organisation, de développement et de



soutien à la qualité des structures.

Elle estime donc que *“c'est un des domaines sur lesquels il y a un peu de budget”*, même s'il relève du choix des communes de participer ou non, et donc du rôle des élus qui peuvent décider de financer des crèches et même parfois d'aller plus loin notamment avec en créant des AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle).

71 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté avec des enfants de moins de 3 ans ne recourent pas à une solution d'accueil, contre 37 % de la population générale. Le manque de places est également une *“trappe à précarité”* pour 160 000 femmes empêchées de reprendre le travail faute de solution d'accueil.

Le 1er mode de garde en France reste individuel via les 330 000 assistantes maternelles que compte l'hexagone. Seulement, les estimations indiquent que d'ici 2030 la moitié d'entre elles partiront à la retraite. La ministre déléguée souligne dès lors son souhait de faciliter l'accès à la formation, mais aussi de soutenir leur installation avec par exemple des *“tiers-lieux”* d'accueil (dans les maisons d'assistants maternels voire dans des maisons de santé) permettant un travail plus collectif, plus adapté à la société d'aujourd'hui.

Attractivité

Une partie de l'audition a été consacrée à l'attractivité des métiers de la petite enfance. Cela passe avant tout par une revalorisation salariale, avec celle récemment décidée par le gouvernement mais cela demande pour la ministre déléguée comme contrepartie une harmonisation des droits sociaux des professionnels de la petite enfance, éclatés en 9 branches.

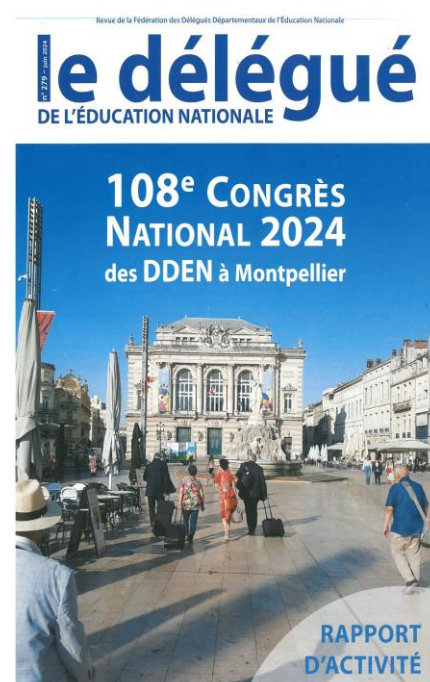
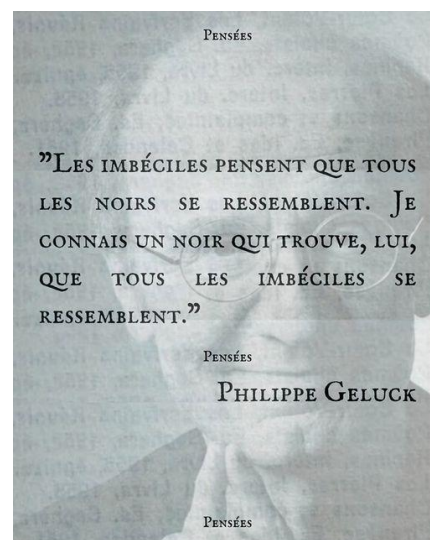
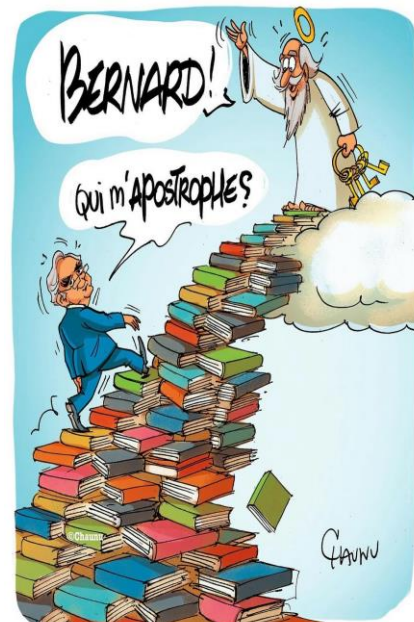
Micro-crèches

Sarah El Haïry a ensuite soulevé la question des micro-crèches, en réponse au rapport publié par l'IGAS et l'IGF fin mars. Le cadre dérogatoire dont font l'objet ces structures est toutefois *“porteur de risque et pas justifié”*, reconnaît-elle, d'où le besoin, comme évoqué par les deux inspections, de travailler à la convergence du cadre réglementaire des micro-crèches vers celui des petites crèches, ce qu'elle souhaite pour 2026.

La ministre déléguée fait savoir que sur 26 fermetures administratives décidées dans des structures privées, 24 l'ont été pour des micro-crèches, dont la plupart étaient lucratives, 2 associatives (enquête DGAS). Des contrôles sont donc nécessaires, en revanche *“les faits peuvent être organisés et systémiques mais aussi dus à une dégradation des conditions de travail, ou individuels”*, ce qui implique *“d'éclairer les particularités”* de ces manquements et d'en tirer des conclusions : *“nous serons intraitables, nous engagerons la responsabilité pénale si nécessaire”* (article 40 du Code de procédure pénale).

Qualité

La qualité d'accueil dans les crèches est plus généralement *“très hétérogène”* selon Catherine Vautrin, aussi Sarah El Haïry assure que



Du 31 mai au 2 juin 2024

l'ensemble des groupes a vocation à être contrôlé

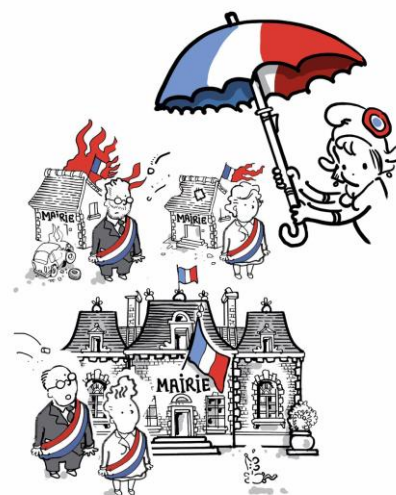
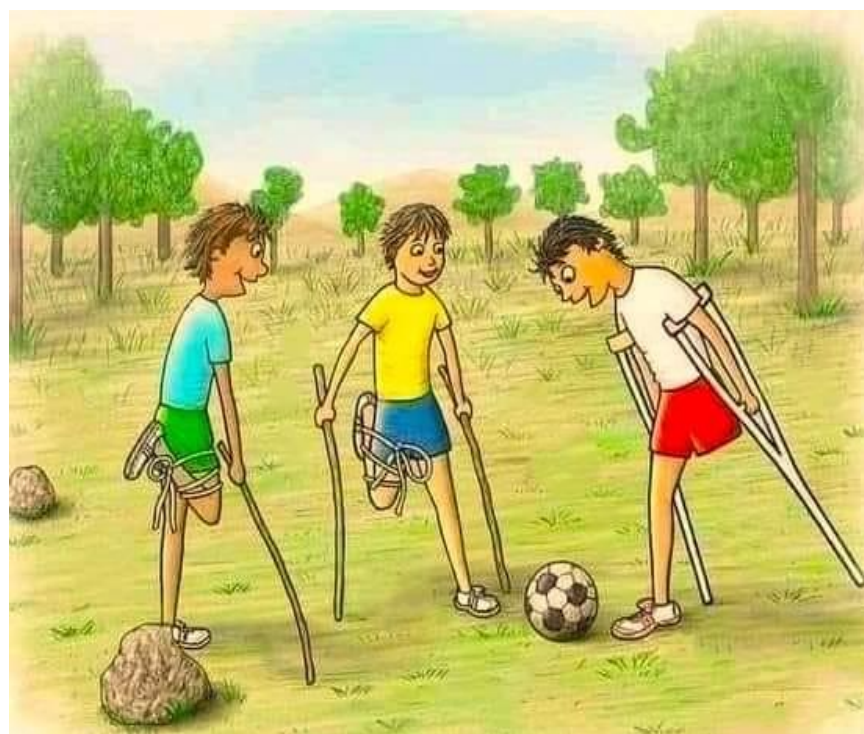
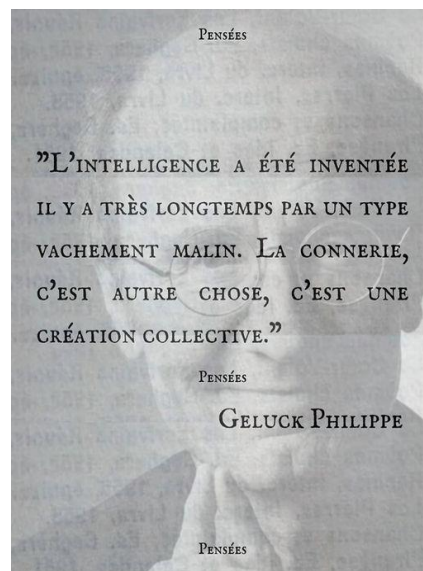
La qualité de l'accueil "suppose du temps pour des professionnels en nombre suffisant" ajoute Sarah El Haïry qui voudrait "avancer sur la culture d'un contrôle tourné vers le bien-être des enfants et des professionnels", de protocoles sur la lutte contre la maltraitance afin de "clarifier les conduites à tenir".

"Il faut une montée en puissance potentielle des CAF sur la question du suivi de la qualité" : la caisse d'allocations familiale serait chargée des contrôles financier et de qualité des structures d'accueil des enfants, tandis que le PMI irait davantage vers de la prévention, de l'accompagnement des structures accueil mais aussi des parents.

Formation et santé

"Les métiers du service à la personne sont la deuxième cause d'accidents du travail" a enfin fait valoir Catherine Vautrin, pas aussi graves que dans le secteur du bâtiment mais qui se retrouve de façon importante avec des problèmes musculosquelettiques. Elle évoque des propositions à venir dans le cadre d'une future convention d'objectifs et de gestion (COG) sur les accidents du travail mais aussi dans le PLF 2025, et se dit en outre favorable à un bilan de santé à 40 ans qui permette de regarder d'éventuelles passerelles pour des évolutions de carrière ou reconversions.

Sarah El Haïry a de son côté évoqué la question du bâti avec des réflexions en cours pour faire évoluer le référentiel, dont une piste à propos de l'obligation de détenir une salle de pause pour les professionnels. Elle fait aussi part de son souhait de pouvoir "créer l'opportunité de réviser le CAP accompagnement éducatif petit enfance (AEPE) et ne plus permettre le 100 % à distance", c'est à dire de rendre obligatoire le stage en crèche en présentiel. Une révision du diplôme infirmier puériculteur serait également "dans les tuyaux".



Une commission d'enquête pour mettre au jour les manquements des politiques de protection de l'enfance (Assemblée nationale)

“Mettre en lumière tous les manquements de cette politique publique, afin que prime l'intérêt supérieur de l'enfant. “ Voici le but qu'aura, selon la députée Isabelle Santiago (PS), la commission d'enquête officiellement lancée le 30 avril, avec la désignation de cette dernière en tant que rapporteure et de Laure Miller (Renaissance) à la présidence.

Dans sa présentation à la Commission des affaires sociales, Isabelle Santiago expliquait que “le système français de protection de l'enfance, l'aide sociale à l'enfance (ASE), est à bout de souffle. Trop souvent, des drames nous rappellent la crise que traverse ce service public marqué par des réformes nombreuses mais insuffisantes. “

Face à la “profonde crise que traverse le secteur de cette politique publique”, elle souhaite que le travail mené puisse, après avoir établi un “diagnostic clair” des causes des dysfonctionnements, “constituer un véritable plan d'urgence pour l'ASE et sortir les institutions et les différents acteurs d'un fonctionnement en silo. “

Cette commission devra notamment se “mettre à hauteur d'enfant” en donnant la parole “aux premiers concernés”, à savoir ceux passés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), un recueil “fondamental à la construction d'un système de protection de l'enfance bénéfique à tous les enfants”.



Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIÈRE

